

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 30/01/2024

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, JAMET Jérôme, KURAST Xavier /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à Xavier KURAST)

M. JAMET Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

→ 1 décision municipale a été lue en préambule par l'adjudicateur, portant sur le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la maison du garde et de sa grange : suite à l'analyse des 14 offres, Eric FOUQUET, architecte de Montluçon a été retenu pour une mission de 55 350 € HT. Le projet va pouvoir ainsi être lancé.

12 délibérations ont été adoptées à **l'unanimité** (11 voix pour)

→ **C'est parti, les grands projets d'aménagement du Centre Bourg sont concrètement lancés : rénovation de bâtiments existants pour la création d'un tiers-lieu, 1 Place de l'église et demande d'aides publiques**

Le projet de réhabilitation des bâtiments situés au cœur du bourg, 1 place de l'église, est évalué à 900 000 € HT : gros œuvres, honoraires d'architecte, travaux assainissement, diagnostics et études préalables, bureau de contrôle et coordonnateur SPS. L'Etat au titre de la DETR, la Région au titre du Contrat de Région 2023-2026, le Département au titre du bâti, sont sollicités pour couvrir 80% du montant HT du projet. La commune financera les 20% restant soit environ 180 600 euros.

→ **Demande d'une subvention d'Etat au titre de la rénovation énergétique des logements communaux**

Selon une première évaluation, 224 950 euros HT sont nécessaires pour la rénovation énergétique de trois logements communaux qui seront loués, à loyer modéré, au cœur du bourg. Le Fonds Vert de l'Etat est sollicité pour couvrir 35% ou 40% de l'enveloppe HT du projet total.

→ **Demande d'une subvention départementale au titre de la voirie**

Comme chaque année, un programme d'entretien de la voirie va être inscrit au budget prévisionnel. Cette année, 17 794,50 € HT sont prévus pour les Gardais et les Moricauds. Le département subventionne 30% du montant HT.

→ **Demande d'une subvention départementale au titre de la solidarité**

10 000 euros HT sont prévus en travaux d'amélioration du bâti et l'achat de matériel pour améliorer les espaces publics. 50% peuvent être subventionnés par le département au titre du dispositif de la solidarité.

→ **Maintien de la redevance assainissement collectif à 1,10 € par m3**

Cette redevance, instaurée en 2007, est due par la trentaine de foyers raccordés au tout à l'égoût. Jusqu'en 2022, elle était de 1 € le m3 et a été augmentée de 10 centimes l'an dernier pour anticiper un lissage des tarifs lorsque la compétence deviendra communautaire. Aujourd'hui, elle s'élève à 1,10 € le m3.

→ **Modifications du tableau des effectifs**

Suite à une promotion interne, un emploi permanent d'agent de maîtrise a été créé et un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe supprimé.

En vue d'une stagiairisation, un emploi permanent d'adjoint technique territorial est créé. Ainsi, deux emplois fonction publique territoriale à temps complet occuperont les fonctions de gestionnaires du service technique pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

→ **Rythmes scolaires 2024 2025 inchangés**

La semaine scolaire de 4 jours est toujours en vigueur avec 6h d'enseignement par jour et une pause méridienne d'1h20 pour faciliter l'organisation du ramassage des transports scolaires.

→ **Une réactualisation du loyer pour l'utilisation d'une salle communale par l'association LE GRILLON**

Il s'agit simplement d'actualiser la rédaction de la délibération fixant et maintenant le loyer à 300 euros, pour l'occupation des locaux communaux par le commerce de proximité LE GRILLON.

→ **Renouvellement de l'adhésion au collectif Hubertine AUCLERT**

Suite au formidable travail effectué en 2022 en partenariat avec le Collectif Hubertine AUCLERT à l'occasion du baptême de l'école publique et de l'organisation d'une semaine festive sur le droit des femmes, Chazemais renouvelle son adhésion pour un montant de 50 euros.

→ **Renouvellement de la convention pluriannuelle 2024-2027 avec le Centre Social de Saint-Martinien**

L'adhésion est de 1,10 € par habitant, permettant de participer aux diverses activités proposées par le Centre Social de Saint-Martinien et une participation de 0,80 € par heure et par enfant est due pour les activités enfance-jeunesse en tous genres (accueils de loisirs, mini-camps...). Les administrés de Chazemais sont encouragés à bénéficier des services rendus par le Centre social de Saint-Martinien.

→ **Adoption d'une motion de soutien au mouvement social des agriculteurs**

Alors que la semaine dernière le monde agricole a affiché sa colère, le conseil municipal de CHAZEMAIS tient à rappeler que l'agriculture est le poumon vital de nombreux villages de France dont le nôtre. Grace aux agriculteurs, leur travail, nous pouvons bénéficier d'une activité économique importante, qui valorise de plus notre bocage. Ce dernier est de plus en plus plébiscité, c'est un riche héritage qui fait partie de notre histoire, de notre patrimoine qu'il nous faut protéger.

Voilà pourquoi au-delà des annonces il serait souhaitable sans plus attendre :

- ▶ D'instaurer des prix planchers des produits agricoles pour assurer une juste rémunération des producteurs.
- ▶ Mettre fin aux accords de libre-échange signés au niveau européen et qui créent une concurrence déloyale à nos produits.
- ▶ Bloquer les marges des distributeurs pour que chacun puisse se nourrir convenablement.
- ▶ Mettre en place des aides de trésorerie d'urgence pour mettre fin au surendettement des paysans.
- ▶ Renforcer les aides à l'installation des jeunes et des nouveaux agriculteurs et nouvelles agricultrices pour atteindre notre souveraineté alimentaire.
- ▶ Annuler la dette agricole des producteurs qui se convertissent en agriculture biologique.
- ▶ Appliquer la clause de sauvegarde pour ne plus importer en France des produits ne respectant pas nos règles sanitaires ou environnementales.

Informations diverses :

- Présentation par l'architecte Richard DUPLAT, du diagnostic structurel portant sur l'église Saint-Denis (Monument Historique Inscrit, du XII ème siècle), mardi 19 mars, au conseil municipal.
- Un arrêté municipal pour un avancement d'échelon de l'agent en charge de la garderie périscolaire va être pris pour réévaluer son déroulement de carrière.
- Un travail précis effectué sur le développement de la commune de Chazemais, a été produit à l'inspection académique et a permis d'éviter la fermeture d'une classe au sein du R.P.I. Les arguments avancés par Christophe LECLERC ont contrecarré la baisse des effectifs, au bénéfice des trois communes du RPI.
- Chazemais a également annoncé sa participation à la journée nationale de la laïcité, organisée le 9 décembre prochain, avec la plantation d'un arbre de la laïcité, en partenariat avec l'école publique et l'Amicale Laïque.

- En octobre dernier, la commune a candidaté au programme VILLAGES D'AVENIR puisqu'elle répondait aux critères et finalement ce sont 25 communes de l'Allier qui ont été labellisées. Il s'agissait d'obtenir un soutien de l'Etat pour la mise en œuvre des grands projets de la commune qui répondent aux besoins des habitants.
- Le Maire a présenté pour information la nouvelle carte des arrondissements du département de l'Allier dont les limites ont été modifiées par Madame la Préfète de la Région.
- La commune a été informée de la suppression du transport à la demande qui était organisée par la Région en partant de Vallon-en-Sully, à compter du 1^{er} février.
- En participant aux « ateliers des bibliothèques de demain » organisés par le département, Chazemais compte influencer sur le nouveau schéma de la lecture publique et demander que le Département ré-approvisionne la bibliothèque municipale et ramène la culture au cœur du village pour tous : adultes, enfants, scolaires.
- Il est précisé que le fournisseur Saveurs et traditions du Bourbonnais (S.T.B) du restaurant scolaire de l'école Hubertine AUCLERT s'associe à API RESTAURATION sans modifier la qualité des repas servis et en privilégiant les produits locaux, frais et de saison.
- La commune et Allier Sésame Autisme vont travailler ensemble pour préparer la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme qui se tiendra le 2 avril prochain au cœur du village.
- Le GRILLON reçoit à la Maison Communale des Services, tout au long de l'année, des ateliers numériques qui reçoivent un franc succès.
Désormais, s'ajouteront de Mars à Mai, les « ateliers nutri-activ », dans le cadre de la prévention de la santé des seniors en Auvergne.

Prochain Conseil Municipal, le mardi 5 mars 2024 à 18h15